

Quelle chance nous avons de connaître des personnes comme Carola Rackete capitaine du Sea watch 3 et Pia Klemp, capitaine du bateau Iuventa10 ; elles respectent le droit de la mer, en sauvant des naufragés au large de la Lybie, malgré l'UE et Frontex qui empêchent les ONG d'être en méditerranée.

Et pourtant 2260 morts recensés en 2018, d'après l'AFP.

<https://www.lacimade.org/mediterranee-les-solidarites-ne-se-laisseront-pas-faire/>

Comment expliquer le manque d'empathie des Français envers les réfugiés ?

Shoshana Fine, docteure en science politique et spécialiste des questions migratoires nous explique que L'opinion publique est en grand partie formée par les politiques et le discours médiatique dans une sémantique **sécuritaire et non solidaire**. Il y a une banalisation de ce discours qui s'aggrave depuis le début de la soi-disant crise migratoire. Car il y a eu une crise de la Solidarité, et non pas une crise migratoire. Nous avons les moyens d'accueillir dignement les étrangers, c'est une question de volonté politique. . <https://www.20minutes.fr/societe/2546159-20190621-mefiance-envers-refugies-opinion-publique-tres-influencee-discours-politiques-securitaires>

Il y a un an, le 5 juillet 2018, nous avons cru que le Conseil constitutionnel avait aboli la criminalisation de la **solidarité** au nom du principe de **fraternité** : l'aide au séjour et à la circulation des étrangers illégaux, dès lors qu'elle est apportée «dans un but humanitaire et sans contrepartie directe ou indirecte», peut être reconnue comme licite.

Hélas, le bilan d'un an de poursuites de personnes en raison de leur solidarité est particulièrement lourd :

- 16 poursuites pour « aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers »:
- 15 condamnations souvent très lourdes, une seule relaxe
- 15 poursuites sous d'autres prétextes : 8 condamnations,
- 7 relaxes : toujours plus d'inventivité dans les motifs de poursuites
- sans compter de multiples harcèlements et dissuasions

ces chiffres n'ont aucune prétention à l'exhaustivité. En effet, la plupart des cas sont issus d'aides apportées dans le cadre d'un engagement militant soutenu par des organisations qui relaient l'information. Mais il y a aussi bien des personnes poursuivies pour « délit de solidarité » à la suite d'un acte individuel. <http://www.delinquantssolidaires.org/item/la-fraternite-vaincue-par-la-criminalisation-des-solidarites>

Comme Carola Rackete nous redressons la tête

nous continuerons donc à nous revendiquer comme Délinquants, Solidaires de tous ceux qui souhaitent refuge, nourriture et solidarité en un mot qui recherche l'Humanité.

Nous continuerons à nous opposer à nos politiques qui traitent la question des réfugiés dans une sémantique sécuritaire et non solidaire.

Nous serons présents sur le marché de Mazamet dans une manifestation pacifique samedi 13 juillet 2019 de 10h30 à 11h30, comme tous les 2^{èmes} samedis du mois, depuis bientôt 10 ans.